



AUTORISATION D'ECHAFAUDAGE

VU la demande présentée par la **Sté ALPLANS DESIGN** - rue Jean Lepeudry - 14600 Honfleur, afin d'obtenir l'autorisation d'échafauder, pour le compte du JBM Maçonnerie et CHEFDEVILLE, dans le cadre de Travaux d'ouverture de façades (DP 014 333 23 U0080), sis à l'angle du 50 place St Léonard et de la rue Notre Dame,

VU l'état des lieux,

VU l'avis des Services Techniques,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande sous les réserves suivantes.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra être en **possession d'un permis de construire ou d'un arrêté de déclaration de travaux** si celui-ci est exigible et notamment s'il y a modification de l'aspect extérieur des façades ou changement de destination des locaux.

ARTICLE 3 : L'entrepreneur **devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité des piétons. La circulation ne devra pas être entravée sur la chaussée et des pancartes signalant le danger devront être posées et éclairées la nuit.**

ARTICLE 4 : L'échafaudage devra être **muni d'une bâche ou protection destinées à assurer la sécurité des passants, fautes de quoi, la présente autorisation deviendrait nulle et non avenue.**

ARTICLE 5 : Le chantier devra être nettoyé **quotidiennement. Les matériaux et gravois ne devront pas séjourner** sur la voie publique en particulier le week-end. **Dès la fin des travaux, les lieux devront être remis dans leur état primitif. Si tel n'était pas le cas, un procès-verbal serait dressé par la Police Municipale et les travaux seront exécutés par les agents des Services Techniques de la Ville aux frais du demandeur.** La dépose et la repose des plaques existantes sur l'immeuble doivent être assurées par l'entreprise titulaire de l'autorisation.

ARTICLE 6 : Les travaux ne pourront être commencés sans en avoir préalablement averti Monsieur le Commandant de Police et les Services Techniques chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté prendra effet à compter **du Lundi 16 Septembre au Vendredi 18 Octobre 2024.**

Copie transmise pour information à :
Polices Nationale et Municipale
Centre de Secours et COVED

FAIT A HONFLEUR,
Le 6 Septembre 2024
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL

